

Atradius & Vous

CAP/CAP+ : prorogés jusqu'au 31 décembre 2021

Cher Partenaire,

Les discussions récentes menées avec l'Etat, ont permis de prolonger les dispositifs des Compléments d'Assurance-crédit Publics pour le marché domestique **CAP/CAP+, jusqu'au 31 décembre 2021.**

Cette date est alignée sur les dispositifs **CAP/CAP+ Francexport** proposés à l'international, qui avaient **déjà été prorogés fin 2020.**

Nos Clients Communs ayant souscrit aux dispositifs CAP/CAP+, bénéficieront **automatiquement** de cette prorogation, **dès le 1er juillet 2021.** Aucune démarche de leur part n'est nécessaire :

- En conséquence, l'article 15.1 est modifié, l'avenant étant d'application jusqu'au 31 décembre 2021.
- La date du 30 septembre 2021 minuit est remplacée par la date du 31 mars 2022 minuit à l'article 16 - Effet de la résiliation de l'avenant sur les garanties CAP.
- Les autres **termes et conditions** de l'Avenant Compléments d'Assurance-crédit Publics « CAP & CAP+ » restent **inchangés.**

Vous trouverez ci-joints, **les nouveaux documents**, qui vous permettront de proposer les garanties complémentaires CAP/CAP+ domestiques :

1. Nouvelles Conventions Avenants CAP/CAP+ domestiques
2. Fiche produit
3. Fiche technique

Votre interlocuteur Atradius habituel se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.